

L'An Deux Mille Dix, le TRENTE MARS à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**
PRESENTS – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEPOITTEVIN – LEONARD – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – SOURISSE – M. LEPELLETIER – Mme DELAUNAY – M. LE MIEUX – M. VIGNET – Mme FATOME – M. PINEL – Mme LEFEVRE – M. BURNOUF – Mme GESNOUIN – M. HARANT – Mme LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLEDE – M. LOAS – M. NOLLEAU – Mme BLAIZOT – MM. BLAIZOT – PAIS
ABSENTS EXCUSES – Mme MESNIL (pouvoir à M. LEONARD) – Mme RENARD (pouvoir à Mme DUBOST)
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

OBJET – Relais Assistantes Maternelles - Conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'un contrat de projet avait été établi avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche pour le Relais Assistantes Maternelles dont une animatrice à temps complet était responsable.

Une nouvelle animatrice ayant été recrutée le 1^{er} octobre 2009 pour assister la responsable du relais, deux nouveaux contrats de projet ont été établis et validés par la CAF. Il y a donc lieu de passer deux nouvelles conventions d'objectifs et de financement reprenant les objectifs du Relais Assistantes Maternelles ainsi que les obligations et les engagements respectifs de la Ville et de la CAF.

La CAF propose la signature de deux conventions, valables du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2012.

Ceci exposé, il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour la passation de ces deux nouvelles conventions et l'autorisation pour Monsieur le Maire de les signer

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la commission de l'Education et de la Petite Enfance et de la commission des Finances, des Ressources Humaines et des Nouvelles Technologies,

Après en avoir délibéré

ACCEPTE la passation de deux conventions avec la CAF de la Manche concernant la nouvelle organisation du Relais Assistantes Maternelles conformément aux deux contrats de projet validés.

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer.

Le Maire,

André ROUXEL